

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 77 / 1er décembre 2010



EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA LUTTE

Ah ! Que l'Irlande était exemplaire aux yeux des « libéraux » de tous poils, avec son taux d'impôt sur les sociétés de 12,5 %, et plus généralement avec son dumping fiscal et social ! Une politique qui a surtout enrichi les sociétés étrangères à l'affût de toutes les aubaines, et quelques capitalistes locaux.

Aux salariés irlandais, que ce dumping n'a pas protégés, on présente maintenant une deuxième fois la note. Pas plus que lors de la crise financière mondiale de 2008 on ne demande de « sacrifices » aux banques et aux fonds spéculatifs, pourtant directement responsables de la situation.

Grèce, Portugal, Irlande...et ailleurs, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les politiques d'austérité mettent à mal la cohésion sociale, frappent les plus fragiles, sont économiquement inefficaces, accroissent le chômage et creusent les déficits par de nouveaux cadeaux offerts aux entreprises et privilégiés de la fortune. Déficits qui servent... à justifier l'austérité ! Tourne en rond, et mords-toi la queue !

Les salariés européens réagissent. En témoignent par exemple la résistance à la réforme des retraites en France, la participation exceptionnelle à la grève générale au Portugal le 24 novembre.

La dimension continentale des politiques d'austérité mises en œuvre sous la houlette de la Commission Européenne (et du FMI) implique de ne pas limiter la riposte au cadre national.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a décidé de faire du 15 décembre une journée d'action pour que, de manière convergente, les salariés disent « non à l'austérité, priorité à l'emploi et à la croissance en Europe ».

La CGT appelle à se joindre aux initiatives prévues dans ce cadre à Nantes et Saint-Nazaire à 17 heures.

ÉGALITÉ, VRAIMENT ?

D'une manière générale, la déontologie est constituée d'un ensemble de règles éthiques qui régissent les actions humaines et déterminent leur conformité à certains devoirs.

Le fonctionnaire est par exemple tenu, dans l'exercice de son activité, de respecter un ensemble de principes et règles qui gèrent, guident et fixent ses devoirs dans l'accomplissement de sa mission. Ces règles sont communément bien acceptées et constituent un élément du contrat social, gage de paix civile.

Mais sont-elle vraiment respectées par tous ?

Comme partout, il y a les règles pour la populace, et les droits que s'arrogent notre belle élite dirigeante !

Là, on interdit à un ancien fonctionnaire fiscaliste de travailler ou de s'installer durant un certain délai dans son ancien secteur géographique. Ici, dès son départ en retraite, un TPG devient avocat sur « son ancien territoire » !

Là, un inspecteur des impôts ne peut exercer en service de vérification parce que son conjoint est comptable dans le même département. Ici, pas de raison de refuser son épanouissement professionnel à la femme du ministre du Budget qui pourra faire profession, (parce qu'elle le vaut bien ?) de conseillère fiscale auprès d'une des plus grosses fortunes du pays.

Là, on exige, pour tous les agents postulant à un emploi public, un casier judiciaire parfaitement vierge. Ici, on est nommé ministre de la Défense après avoir été condamné et déchu de ses droits civiques pour deux ans par un tribunal en 2004 ! L'épouse de ce même ministre peut également travailler pour un fabricant d'armes client du ministère de son mari...

Ici encore, on renouvelle dans ses fonctions un ministre de l'Intérieur condamné pour injure raciale en juin 2010.

La *liberté* que s'accorde cette élite, en toute *fraternité*, c'est de cracher sur l'idée d'*égalité* ! Une lecture bien particulière de la devise nationale.

GARE AUX ÉCLATS !

« Encore un carreau d'cassé, v'là l'vitrier qui passe... » dit la comptine de notre enfance.

La DGFIP avait fait de l'accueil un de ses arguments de vente de la fusion. Et sa vitrine. La fusion réalisée, la vitrine n'est plus vraiment utile et vole en éclats un peu partout, faute de moyens. Pour le public : temps d'attente inadmissible en période d'affluence, réduction des horaires d'ouverture, quand ce n'est pas porte close avant l'heure affichée, orientation vers des plateformes téléphoniques (payantes à partir d'un portable !).

Où est le service public dans tout cela ?

Et pour les agents : stress, temps de réception minutés et temps de pause malmenés...

Encore un carreau d'cassé...l'vitrier n'est pas passé.. !

DÉGÂT COLLATÉRAL

La municipalité de Saint-Nazaire a instauré un stationnement payant en centre ville. Cela concerne au premier chef l'Hôtel des Finances qui ne dispose pas de parking.

Pour les agents, cela veut dire payer un abonnement ou aller se garer plus loin. Cette dernière option n'étant pas possible pour les collègues handicapés, ils sont autorisés à se garer dans la minuscule cour de l'immeuble. Pour leur faire de la place, on a démolì, sans avertissement, l'abri à vélos ! Promesse a toutefois été faite de le rétablir dans le cadre des travaux de réhabilitation à venir.

Rappelons que la CGT avait demandé à la Direction de négocier avec la municipalité à défaut de prendre en charge l'abonnement.

CTPD ET DIALOGUE SOCIAL

La création de la DRFIP à compter du 1er novembre, outre une réorganisation de notre pléthorique état-major (cf Antidote hebdo n° 73), a pour conséquence la mise en place d'un CTPD unique, en lieu et place de ceux des deux anciennes directions.

Les organisations syndicales y disposent de 10 sièges de titulaires, et autant de suppléants. Représenteront la CGT : Patricia MASSON (SIP Nantes) et Yvic KERGROAC'H (DIT) en tant que titulaires, Franck MAINGUY (ICE Nantes) et Christophe BEDU (SIE Nantes) en tant que suppléants.

La Direction n'a en aucun cas communiqué sur le sujet, absent du nouveau site internet de la DRFIP. Il existe pourtant dans son organigramme une « Mission Cabinet - Communication ». Le dialogue social a des marges de progression...

VU SUR LE SITE...

Réforme des retraites : les fonctionnaires, cœur de cible

Les fonctionnaires sont les salariés qui paient le plus lourd tribut à la réforme des retraites, qui pourtant n'apparaît que comme un deuxième volet de réforme, après celle de 2003, et avant les suivantes.

Sur les 25 milliards d'euros d'économies, pris sur le dos des salariés et des retraités, attendues de la réforme en 2020, **9 milliards viennent des fonctionnaires**, soit une ponction par agent double de celle que subissent les salariés du privé.

Les mesures d'âge valent pour 4,2 milliards, et les mesures spécifiques pour 5 milliards : 800 millions pour les mères de trois enfants, un milliard pour le minimum garanti, ce qui est proprement scandaleux, et 3 milliards pour la hausse du taux de cotisation de 2,7%. (...)

(suite et téléchargement : <http://www.financespubliques.cgt.fr/>)

① Les sites de la CGT (local et national) sont désormais accessibles à partir d'*Ulysse Loire-Atlantique*. Cours y vite !

...de la CGT Finances publiques